

Paris, le 29/03/2019

Madame, Monsieur,

L'Agence Erasmus+ France Jeunesse & Sport s'est engagée à améliorer la qualité du service rendu, à rendre plus efficace son organisation interne pour instruire les dossiers des porteurs de projet et à sécuriser les procédures et contrôles.

Dans ce cadre, l'Agence souhaite vous informer de deux changements relatifs à l'élaboration et à la signature des conventions:

- Un changement de procédure pour le conventionnement
- Un contrôle de la capacité financière étendu

1. Nouvelle procédure pour le conventionnement

A partir du premier round de l'année 2019, le Service Financier Juridique et Achats centralisera le retour des conventions et le contrôle des pièces complémentaires.

Les gestionnaires de ce service seront vos nouveaux interlocuteurs et procéderont aux relances nécessaires en cas de dossier incomplet ou de données erronées.

Pour faciliter les échanges avec le Service Financier et garantir la conformité des documents et procédures, une notice vous sera transmise en même temps que vos conventions en version numérique.

Vous aurez un rappel des procédures, des champs à vérifier, des pièces à apporter.

2. Nouveau contrôle de la capacité financière

Par ailleurs, l'Agence française a décidé d'étendre le contrôle de la capacité financière pour toutes les structures bénéficiant de financements du programme Erasmus+ ou CES, dès lors que le cumul des subventions obtenues sur une année dépasse les 100 000 euros (quand bien même chaque projet financé ne dépasserait pas ce montant).

1/2

Cette nouvelle procédure s'applique et sera généralisée à compter du premier round de l'année 2019.

Dans ce contexte, si votre structure a obtenu plus de 100 000 euros de subvention au titre du programme Erasmus+ ou du CES sur une année, il vous sera demandé de fournir les documents comptables suivants certifiés par un expert-comptable ou un commissaire aux comptes :

- le bilan et le compte de résultat de l'année N-1 et N-2
- le détail des subventions d'exploitation pour les associations bénéficiant de financements publics (+50% de leurs recettes annuelles)

Je vous invite à porter une attention particulière sur les pièces que vous renverrez, l'envoi de pièces non conformes pouvant retarder le traitement de votre convention voire son annulation.

Il conviendra donc d'être extrêmement vigilant et de veiller à respecter les notices en pièces jointes.

L'ensemble de l'équipe de l'Agence se tient à votre disposition pour plus d'informations et pour vous accompagner au quotidien.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma considération.

Pour le Directeur général
de l'Agence du Service Civique
et par délégation,
Le Directeur de l'Agence Erasmus +
Jeunesse et Sport
Mathieu ROUMEGOUS